

Direction de la Solidarité
Sous-Direction Personnes Agées et
Personnes Handicapées

REÇU A LA PRÉFECTURE
15 NOV. 2005

Colmar, le

ARRETÉ N° 2005 - 00564 - DSOL

du 10 NOV 2005

**portant modification de la composition des membres du
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin
(C.O.D.E.R.P.A.)**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU** la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 4 novembre 2005 modifiant la composition du CODERPA,
- VU** l'arrêté n° 2005-00477 du 1^{er} septembre 2005 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2005-00477 du 1^{er} septembre 2005 est modifié comme suit :

Collège n° 1

Associations et organisations représentatives des retraités et personnes âgées au plan local :

1. Confédération Nationale des Retraités

Membre suppléant :

Monsieur Pierre SCHERRER
42 rue de la Chapelle
68920 WINTZENHEIM

en remplacement de
M. Bernard FURSTENBERGER

23. Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer de France et d'Outre-Mer

Membre titulaire :

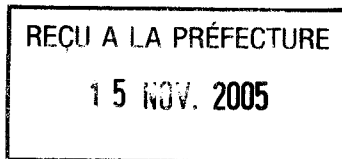
Monsieur Bernard FURSTENBERGER
30 rue des Merles
68280 ANDOLSHEIM

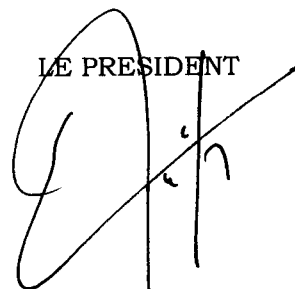
Membre suppléant :

Monsieur Georges NEFF
47 a Faubourg de Mulhouse
68720 ZILLISHEIM

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.



LE PRÉSIDENT

Charles FURSTENBERGER
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	15 NOV. 2005
	Publication - Notification le	16 NOV. 2005



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation:

Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE